

Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient le développement des exploitations agricoles de petite taille. Il s'agit de les aider à passer le cap des premières années d'activité pour éviter les difficultés et prévoir un objectif de développement à 4 ans.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Corse, la Réunion, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ainsi que dans les départements suivants : Calvados, Manche et Orne ; Guadeloupe et Saint-Martin.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.
- L'aide fonctionne via appels à projets.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention, dont le montant varie selon les régions.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Registre agricole
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Source et références légales

Sous-mesure 6.3 du Programme de Développement Rural.